



ANASUP (Association Nationale pour l'Apprentissage
dans l'enseignement SUPérieur)

“ *La formation par l'apprentissage*

*Propositions pour une approche
moderne et dynamique
au service de la réussite des jeunes
et de la compétitivité des territoires.*

Le réseau ANASUP, c'est aujourd'hui 43 membres répartis sur l'ensemble du territoire et plus de 40 000 apprentis qui suivent des formations des niveaux DUT aux diplômes d'ingénieurs.

L'Association a pour objet de :

- Promouvoir l'apprentissage dans l'enseignement supérieur ;
- Favoriser par l'apprentissage la professionnalisation des formations ;
- Contribuer au développement des formations en adéquation avec les besoins des entreprises et les politiques régionales ;
- Faire de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur une voie de formation et d'insertion professionnelle accessible à tous.

8 AXES DE PROPOSITIONS

- Axe 1** Favoriser l'accès à tous aux formations de l'enseignement supérieur par l'apprentissage.
- Axe 2** Soutenir le recrutement des apprentis.
- Axe 3** Développer une pédagogie innovante et différenciée.
- Axe 4** Diversifier et étendre les possibilités de l'apprentissage.
- Axe 5** Harmoniser les méthodes de calcul des coûts de formation et en garantir le financement.
- Axe 6** Communiquer auprès des jeunes et des employeurs les bénéfices d'un parcours de formation en apprentissage.
- Axe 7** Assurer dans chaque Région une organisation des formations en apprentissage efficiente au service des jeunes, des familles et des entreprises.
- Axe 8** En collaboration avec les Régions, encourager l'Etat à moderniser la législation sur l'apprentissage.

Axe 1 Favoriser l'accès à tous aux formations de l'enseignement supérieur par l'apprentissage

CONSTATS

Le développement récent de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur a permis d'élargir la palette des métiers accessibles par l'apprentissage et d'augmenter le nombre d'entreprises engagées dans l'apprentissage.

PROPOSITION 1

Engager et poursuivre le développement de l'apprentissage sur de nouveaux métiers et sur des filières encore peu accessibles par l'apprentissage comme par exemple les Sciences Humaines et Sociales.

PROPOSITION 2

Faire de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur une voie d'insertion professionnelle accessible à tous et à tous les niveaux (Bac+2, +3 et +5).

PROPOSITION 3

Favoriser l'inscription des CFA dans une démarche systématique de diversité et d'égalité des chances et les encourager dans l'obtention du « label diversité - égalité des chances ».

PROPOSITION 4

Faire de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur un levier quantitatif et qualitatif de l'évolution de l'apprentissage dans toutes les Régions.

Axe 2 Soutenir le recrutement des apprentis

CONSTATS

De nombreux jeunes, y compris dans l'enseignement supérieur, ne trouvent pas de contrat d'apprentissage et la loi du 5 mars 2014 confie au CFA une mission d'accompagnement des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage.

L'instabilité de la réglementation et des aides rend difficile la prise de décision des entreprises pour le recrutement d'apprentis.

Proposition 1

Mettre en œuvre des aides simples et durables pour toutes les entreprises et les pérenniser.

Proposition 2

Garantir les ressources aux CFA pour assurer les missions d'accompagnement pour :

- Sécuriser les parcours d'entrée en apprentissage et améliorer les processus de recrutement et limiter ainsi les ruptures de contrats ;
- Les besoins spécifiques de certains publics.

Proposition 3

S'assurer que les structures d'information et d'orientation, notamment le Service Public Régional d'Orientation (SPRO), diffusent bien les possibilités de formation dans le cadre de l'apprentissage.

Proposition 4

Mettre en place un système de prime identique pour toutes les entreprises qui recrutent un apprenti indépendamment de leur effectif et du niveau de diplôme préparé par l'apprenti.

Axe 3

Développer une pédagogie innovante et différenciée

CONSTATS

Dans l'enseignement supérieur la relation entre l'école et l'entreprise bien qu'étant une préoccupation constante reste à développer. De par leur fonctionnement et leur gouvernance les CFA du supérieur favorisent le lien entre les équipes universitaires et l'organisation de la formation en alternance pour une pédagogie innovante.

En apprentissage la réussite des jeunes tient autant de l'insertion professionnelle qui est facilitée par la formule proposée que par une pédagogie différenciée de qualité. A ce titre, compte tenu de la responsabilité pédagogique et au regard de la diversité et de l'évolution des publics, il est fondamental de soutenir les initiatives des CFA placés à l'interface des acteurs de la formation (école-entreprise).

PROPOSITION 1

L'apprentissage permet de mettre en œuvre des pédagogies innovantes ouvertes sur le monde professionnel, c'est pourquoi ces expériences doivent être favorisées et multipliées en étroite collaboration avec le tissu économique de chaque Région et les maîtres d'apprentissage.

PROPOSITION 2

Favoriser les expérimentations faites à l'initiative des CFA et des équipes pédagogiques en reconnaissant l'investissement immatériel dans les budgets.

PROPOSITION 3

Favoriser la création et le développement de recherches sur la pédagogie de l'apprentissage notamment par la mise en œuvre d'une démarche de recherche collaborative et financer les modalités pour sa diffusion.

Axe 4 Diversifier et étendre les possibilités de l'apprentissage

CONSTATS

Le nombre d'apprentis au sein de la fonction publique est faible (environ 13 000) au regard de l'effectif total.

La fonction publique territoriale regroupe l'essentiel de ces effectifs soit environ 11 000.

Par ailleurs, le contrat d'apprentissage actuel est seulement applicable en France et cela limite la mobilité des apprentis et les échanges internationaux (particulièrement intra-communautaires).

PROPOSITION 1

Développer l'apprentissage dans le secteur public (Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et d'Etat) en instaurant un financement durable et équivalent à celui du secteur privé.

PROPOSITION 2

Développer la mobilité internationale des apprentis sous toutes ses formes et notamment appuyer la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage unique dans les pays de l'Union Européenne.

PROPOSITION 3

Permettre aux CFA de déléguer une partie de la formation à des établissements étrangers dès lors que la formation permet d'acquérir des équivalences au programme français.

Axe 5 Harmoniser les méthodes de calcul des coûts de formation et en garantir le financement

CONSTATS

Il existe une forte demande du tissu économique et une demande sociale des jeunes et des familles, pour des formations en alternance dans l'enseignement supérieur.

On constate aujourd'hui de fortes disparités dans les subventions accordées par les régions à l'enseignement supérieur qui créent des inégalités entre les jeunes et entre les entreprises.

PROPOSITION 1

S'appuyer sur des méthodes harmonisées de calcul des coûts pour tous les CFA.

PROPOSITION 2

Sanctuariser les financements provenant de la taxe d'apprentissage, notamment les 51% provenant de la fraction régionale pour l'apprentissage.

PROPOSITION 3

Assurer une subvention de fonctionnement à tous les CFA du supérieur qui sera fonction des besoins économiques des territoires.

Axe 6 Communiquer auprès des jeunes et des employeurs les bénéfices d'un parcours de formation en apprentissage

CONSTATS

L'apprentissage a fait la preuve de son efficacité en matière d'insertion professionnelle à tous les niveaux de formation.

La durée de recherche d'emploi post-diplôme est réduite, c'est un accélérateur d'accès à l'emploi.

Il y a encore aujourd'hui une méconnaissance ou une image fautive de l'apprentissage dans le supérieur par les jeunes et leurs familles qui restreint le champ des parcours de formation identifiés et contribue à les réserver aux jeunes les mieux informés.

PROPOSITION 1

Proposer une carte des formations assurant un maillage homogène sur l'ensemble du territoire, et cela dans chaque Région afin de restaurer une égalité d'accès des jeunes et des entreprises aux formations en apprentissage quel que soit leur lieu de résidence.

PROPOSITION 2

Soutenir la dynamique de diffusion de l'apprentissage et renverser le déficit structurel d'image dont souffre l'apprentissage dans notre pays en systématisant des actions de sensibilisation et de formation à destination des prescripteurs de parcours de formation.

Axe 7 Assurer dans chaque Région une organisation des formations en apprentissage efficiente au service des jeunes, des familles et des entreprises

CONSTATS

L'organisation de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est encore jeune et en phase de construction et nécessite encore dans les Régions un effort de structuration.

PROPOSITION 1

Faire de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur une voie d'insertion professionnelle accessible à tous.

PROPOSITION 2

Intégrer le réseau ANASUP dans les CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle).

PROPOSITION 3

Mettre en place des échéanciers cohérents pour les CFA afin d'harmoniser projets d'établissement, financements pluriannuels, périodicité des conventions Région-Organisme Gestionnaire-CFA.

PROPOSITION 4

Faciliter et accompagner la transition vers des CFA 3.0 avec la dématérialisation et le e-learning.

PROPOSITION 5

Organiser la cohérence de l'offre de formation dans chaque territoire de la Région en adéquation avec le tissu économique.

Axe 8 En collaboration avec les Régions, encourager l'Etat à moderniser la législation sur l'apprentissage

CONSTATS

La législation sur la formation en apprentissage régie par le code du travail est complexe, elle doit évoluer pour permettre à l'enseignement supérieur d'assurer son rôle dans la préparation des jeunes aux compétences nécessaires au développement de la nation. Par ailleurs, il s'agit de prendre en compte l'investissement des entreprises dans la formation des jeunes.

Les Conseils Régionaux doivent accompagner ces évolutions réglementaires par leurs interventions auprès des Ministères concernés.

PROPOSITION 1

Dans l'enseignement supérieur, évaluer de façon équilibrée la mission d'enseignement et la mission de recherche. Permettre des aménagements dans la carrière des enseignants-chercheurs avec des périodes dominées par la recherche ou par l'enseignement.

PROPOSITION 2

Adapter et simplifier les règles de rémunération des apprentis.

PROPOSITION 3

Supprimer le seuil de 400 heures d'enseignement par année scolaire obligatoire pour la signature d'un contrat d'apprentissage, notamment du fait de l'introduction des e-formations.

PROPOSITION 4

Simplifier la déclaration de la taxe d'apprentissage pour les entreprises, Pour cela, mettre en œuvre un bordereau unique de déclaration pour la taxe d'apprentissage de type CERFA.

PROPOSITION 5

Garantir le crédit d'impôt à toutes les entreprises qui recrutent un apprenti.

PROPOSITION 6

Reconnaître le rôle du maître d'apprentissage (formation pédagogique, aménagement de la charge de travail, valorisation financière).



Site internet

www.anasup.fr

Contact

info@anasup.fr

Octobre 2015